



# COMPTE-RENDU DU DÉBAT

## SUITE À LA PRÉSENTATION DU PADD EN COURS

**Jeudi 9 septembre 2021**

Présents : Mr Stéphane GERARD (Eurométropole)  
Mme Camille CAMBET (Eurométropole)  
L'ensemble des membres du conseil municipal excepté Mme HUMBERT-CURIN Audrey, Mr BASTIEN Jean-Claude et Mr STAAT Mickaël

A l'issue de la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables par Mme CAMBET et Mr GERARD, le débat est ouvert aux membres du Conseil Municipal de Peltre.

Monsieur le Maire demande si toutes les présentations faites sont suffisamment claires et s'il existe des sujets sur lesquels les membres du Conseil Municipal souhaitent revenir, des questions qui se posent par rapport à des thématiques abordées.

Il rappelle que des acronymes ont été prononcés, par exemple PPA (personnes publiques associées), qui représente les organismes directement ou indirectement impactés par ce qui va être écrit dans le PLU. Pour exemple : PPA = la Région, la chambre d'agriculture, chambre du commerce et de l'industrie, DDT, Conseil Départemental...

Mr le Maire rappelle qu'ils avaient un PLUi avec beaucoup plus d'objectifs, et qu'avec le PADD, un gros effort de synthèse a été fait notamment sur les ambitions qui doivent s'appuyer sur l'ensemble des PLU des communes.

Monsieur GUERNE Jean Michel constate que ce travail est cohérent avec le travail effectué par le Conseil Municipal durant 2 ans ½ environ pour l'élaboration de son PLU : mêmes orientations, zones, bassin, pistes cyclables, problématiques des voies...

Madame GARCIA demande si les élus vont être informés régulièrement de l'avancée du projet.

Mr GERARD informe tout d'abord que les services de la Métropole ont entrepris dans un premier temps de nombreux échanges avec les Maire afin de les rassurer : la Métropole n'a pas pour ambition de faire table rase de ce que les communes avaient fait, de leurs ambitions / projets. Toutefois, il est indispensable que le PADD soit conforme aux textes en vigueur et au cadre défini.

Ce travail a été entrepris depuis le début de l'année au sein de la métropole avec, effectivement, peu de communication envers l'ensemble des assemblées municipales, par manque de temps. Néanmoins, Mr GERARD rappelle qu'il existe un site internet, qu'une newsletter en ligne est disponible, qui sera envoyée également personnellement en version papier à tous, qu'ils alimentent le registre de concertation d'une partie du diagnostic... tout cela participe au fait que tout le monde peut prendre accès à l'information. Toutefois, MM reste disponible pour revenir lors d'un prochain conseil municipal pour refaire un point si besoin.

A l'heure actuelle, les services de l'Eurométropole, en lien avec les élus, peaufinent les ambitions communales pour entrer dans le cadre légal ce qui va leur permettre de travailler sur les orientations d'aménagement et de programmation, pour les harmoniser (même lecture, même typologie, même

graphisme..) et pour les revoir car certaines communes en 2/3 ans ont déjà évolué dans leur philosophie et leurs ambitions... Cela sera le travail de cette fin d'année pour la Métropole.

Deuxième temps : concertation avec la population. Elle sera faite lorsque le diagnostic sera terminé. Donc, l'autre objectif de fin d'année sera dédié à la configuration d'un objectif pour le règlement. Il va falloir trouver avec le COPIL et le SIMU le meilleur compromis pour partir sur ce premier règlement (qui ne pourra pas être révolutionnaire).

1<sup>er</sup> semestre 2022 : ils doivent préparer 2 / 3 propositions de règlement afin d'acter cela l'été prochain. 6 mois pour faire un règlement de PLUi, c'est court, mais c'est leur objectif.

Mr le Maire demande si, sur les 8 ambitions annoncées, il y a des commentaires, des remarques ?

Mr LAURENT Christophe intervient sur les gares et rappelle que la Métropole n'a pas la main sur celles-ci et qu'elles sont gérées par la Région.

Mr GERARD rétorque que la Métropole a beau ne pas avoir la main sur l'offre de transport ferroviaire, elle reste AOT (autorité organisatrice des transports) en matière de mobilité ce qui est par ailleurs confirmé par le législateur. Ils ont donc le pouvoir de discuter avec la Région en la matière. Par ailleurs, il y a d'autres documents contractuels que le PLUi pour entrer en discussion avec la Région.

Il rappelle également que le conseil doit se demander quelles ambitions, développement, aménagement et devenir, il souhaite pour ces gares. En dehors du côté transport/infrastructure, quel développement on souhaite. Sur Peltre, il semble que le souhait jusqu'à présent ait été de la fixer avec un site parking / covoiturage et permettre d'accroître le nombre de personnes qui prennent le train. Demain, la commune pourrait envisager une autre ambition telle qu'une petite zone économique, plus de logements collectifs.... On doit se poser des questions car une gare est un réel point d'appui de développement.

Le débat est clos à 20h.